

La directive Milquet peu suivie dans nos écoles générales

Les écoles spécialisées surtout concernées

La nouvelle circulaire Milquet, concernant les mesures de contention et d'isolement en cas de violence, n'est pas passée inaperçue. Dans notre région, il y a plus d'une dizaine d'écoles spécialisées qui doivent régulièrement avoir recours à ces mesures extrêmes.

Comment gérer les crises de violence dans le cadre d'établissement d'enseignement ? La réponse physique n'est jamais souhaitable. Sauf dans certains cas extrêmes, comme dans le cadre de l'enseignement spécialisé : « Ce type de pratique arrive dans notre secteur. Il existait déjà une circulaire traitant du sujet auparavant. Alors oui, nous le faisons déjà, mais toujours avec l'accord des parents pour ce qui est de la contention physique et sur avis médical pour ce qui est de la version chimique. Pas question de jouer aux apprentis sorciers avec des enfants qui sont déjà sous traitement », déclare un directeur d'établissement.

La directive Milquet

La contention en dernier recours

Les mesures de contention et/ou d'isolement sont des mesures exceptionnelles de sécurité destinées à prévenir ou maîtriser des actes de violence. Elles limitent par des procédés divers l'autonomie et les mouvements d'une personne présentant un comportement la mettant elle-même et/ou les autres en danger. Elles ne peuvent être utilisées qu'en dernier recours. En aucun cas,

Mais que l'on ne se trompe pas, que ce soit à propos de la contention ou de l'isolement, il ne s'agit jamais de punition : « C'est pour le bien-être des enfants, nous ne prenons pas de plaisir à cela, mais il faut assurer leur sécurité et celle de leurs

La thématique de la contention et de l'isolement ne se limite pas à l'enseignement spécialisé

camarades, notamment pendant leur sommeil. Dans notre cas, nous parlons bien d'enfants malades, qui font des crises et avec lesquels on ne peut pas forcément discuter ». La thématique de la contention et de l'isolement ne se limite pas à l'enseignement spécialisé : tous les acteurs de l'enseignement doivent

accorder une attention particulière à cette problématique.

Dans le cas d'un enseignement spécialisé, cette circulaire a tout son sens : elle aborde bien une question presque quotidienne. Mais quid pour ce qui est de l'enseignement traditionnel ?

TRAVAILLER EN AMONT

Dans l'enseignement général, les avis sont unanimes, l'important se trouve dans les relations entretenues avec les élèves : « Il faut surtout anticiper, travailler dans le dialogue et viser à la résolution des problèmes pour éviter d'en arriver là. Il faut une confiance réciproque installée entre l'enseignant et les élèves. Nous discutons avec eux, les écoutons et faisons en sorte de désamorcer les crises », évoque-t-on dans une section professionnelle. Une opinion largement partagée au sein des directions d'écoles régionales.

« Bien sûr, il peut y avoir des cas extrêmes, des crises d'épilepsie ou des crises de nerfs. Dans ces cas-là, la ré-

action devient préventive, on agit pour la sécurité de l'enfant ou des collègues avant tout. Et même si nous n'avons pas de formation spécifique, c'est une question de bon sens. S'il le faut, nous maintiendrons quelqu'un qui est en crise, mais nous n'avons pas de sangles ou autres », assume Guy Devos, directeur de l'académie des Beaux-Arts. Finalement, pour beaucoup de directions, les réactions face à ces situations sont tellement naturelles que la circulaire n'apporte que peu de nouveaux éléments. La devise étant de toujours agir en bon père de famille. ●

L.D.